

fmCh newsletter

Lettre d'information de la fmCh à ses membres

Chères collègues, chers collègues,

Cette lettre d'information vous permet de survoler en quelques traits les nouveautés touchant la politique de la santé et la fmCh. Vos réactions sont attendues et même vivement souhaitées. Voici l'adresse : info@fmch.ch

Le secrétariat général de la fmCh

Votation générale

La fmCh vous recommande de jeter un OUI dans les urnes. Un OUI oblige la FMH à lancer un référendum contre le projet du Managed Care. La date butoir pour les bulletins de vote envoyés par la poste a été fixée au 16 septembre 2011. Secouez-vous et allez voter. Merci beaucoup.

⇒ [Lisez l'argumentaire en cliquant ici](#)

Public Database

Le Bulletin des médecins suisses no 34 du 24.8.2011 a fait paraître un article sur la fmCh Public Database. Cette base de données est en quelque sorte unique en son genre dans le monde et a décroché le premier Swiss Quality Innovation Award lors du 3e symposium national pour la gestion de la qualité en 2010. La fmCh Public Database est le fondement d'une transparence judiciaire dans le domaine de la santé. D'autres hôpitaux sont

désormais invités à participer au projet.

⇒ [Lisez l'article en cliquant ici](#)

L'interview de président de la fmCh, professeur Urban Laffer

La SonntagsZeitung a publié le 25 juillet 011 une interview du professeur Dr. Urban Laffer, président de la fmCh, sous le titre de «Die Ärzte jammern mehr als die Bauern» (Les médecins se plaignent plus que les paysans). Lisez ce que dit le professeur Laffer sur l'image des médecins, sur la méconnaissance des jeunes diplômés universitaires en matière de coûts et sur ses propres revenus

⇒ [Cliquez ici pour lire l'interview](#)

FMH : Conséquences de la démission de la FMH ?

De nombreux membres de la FMH s'interrogent sur les conséquences qu'une démission de la FMH pourrait entraîner pour eux personnellement. Madame Catherine Perrin (SSO, SSU, SSCPRE) et Monsieur Markus Trutman ont rédigé un résumé sur ces questions. ⇒ [pour le lire cliquez ici](#)

La question de savoir si la fmCh devrait démissionner de la FHM ne se pose même pas. La raison est fort simple : la fmCh n'est pas membre de la FMH.

Révision Tarmed

La Charte Tarvision a été signée par la fmCh et la FMH. Les deux parties ont, par cette charte, créé un cadre clair pour les travaux de révision qui s'annoncent. A titre de rappel : La charte refuse sans équivoque tout tarif d'office ou toute redistribution entre les disciplines. C'est là un signal très important

lancé à l'ensemble du corps médical et aux milieux politique. Et maintenant ? Les sociétés de discipline de la fmCh sont priées de prendre contact avec les responsables des tarifs à la FMH. Les points suivants devraient être abordés : Signature de la charte par la société de discipline, Utilisation des données sur les coûts et les premières étapes de travail. La charte ayant posé les jalons politiques, il s'agit désormais de s'atteler concrètement à la révision des différentes positions tarifaires. C'est ici que les experts tarifaires des sociétés de discipline et de la FMH doivent entrer en jeu. Les experts de nos sociétés de discipline sont les mieux placés pour savoir quelles positions sont obsolètes et doivent être revues. La charte est très claire sur ce point : seuls les arguments de gestion économique sont autorisés. La politique n'a pas sa place ici !

Bourse d'emploi

Visitez la bourse d'emploi de la fmCh ⇒ [ici](#)

Nous vous souhaitons à tous une belle journée!

Le secrétariat général de la fmCh

